

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2024

/

Délibération n° 2024D73

Le Conseil communautaire, convoqué le 2 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 8 juillet 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 37

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, C. BARANGER, F. MORNET

APREMONT : G. CHAMPION

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 9 dont 6 pouvoirs

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR (pouvoir à F. ROY), I. GUERINEAU (pouvoir à C. BARANGER), Ch. GUILLET (pouvoir à S. ADELEE), R.

URBANEK (pouvoir à F. MORNET)

BELLEVIGNY : F. FLEURY

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD (pouvoir à Ch. GAS)

MACHE : C. NEAU (pouvoir à F. RAGER)

POIRE-SUR-VIE (LE) : C. RENARD, N. KUNG

Absents : 3

APREMONT : S. BUFFETAUT

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Démission et remplacement d'un élu au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Lignerou et du Jaunay.

Monsieur le Président informe le Conseil des démissions de Monsieur Jean-Paul GUILBEAU (Grand'Landes) et de Monsieur Jean-Yves DUPE (Saint-Paul Mont Penit) du « Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Lignerou et du Jaunay ».

Monsieur le Président rappelle les modalités d'élection des délégués au Comité Syndical :

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (Article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Cette élection doit avoir lieu au scrutin secret conformément à l'article L.2122-7 du CGCT, applicable aux Syndicats Mixtes par renvoi des articles L.5711-1 et L.5711-2 du CGCT ;

Monsieur le Président fait appel à candidatures.

Messieurs Pascal MORINEAU et André CLAUTOUR se sont déclarés candidats en qualité de titulaires.

Il est procédé à l'élection.

Les personnes susmentionnées sont élues à l'unanimité.

Monsieur le Président fait à nouveau appel à candidature pour désigner un suppléant du fait de l'élection de Pascal MORINEAU en qualité de titulaire.

Monsieur Valentin DABRETEAU s'est déclaré candidat en qualité de suppléant.

Il est procédé à l'élection.

La personne susmentionnée est élue à l'unanimité.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Paul GUILBEAU et de désigner Monsieur Pascal MORINEAU titulaire du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
- De prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Yves DUPE et de désigner Monsieur André CLAUTOUR titulaire du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
- De désigner Monsieur Valentin DABRETEAU suppléant du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay en lieu et place de Monsieur Pascal MORINEAU.

Le syndicat est désormais constitué ainsi :

Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay	
<i>TITULAIRES</i>	
Mickaël FOURNIER	Maché
Guillaume BUTEAU	Palluau
Philippe CLAUTOUR	Aizenay
Fabrice GUILLET	Le Poiré sur Vie
Xavier PROUTEAU	La Chapelle Palluau
Pascal MORINEAU	Grand'Landes
Jean-Philippe BODIN	Beaufou
André CLAUTOUR	Saint-Paul Mont Penit
Stéphane BUFFETAUT	Apremont
Bernard METAIREAU	Les Lucs sur Boulogne
Jean ROUTHIAU	La Genétouze
Jérôme GIRARDEAU	Bellevigny
Guy AIRIAU	Saint-Etienne du Bois
<i>SUPPLEANTS</i>	
Mickaël PERAUDEAU	Maché
Anne-Lise VALLET	Palluau
Jean-Pierre GUILLET	Aizenay
Cyril GUINAUDEAU	Le Poiré sur Vie
Dominique DESMONS	La Chapelle Palluau
Valentin DABRETEAU	Grand'Landes
Rémi PEROCHEAU	Beaufou
Philippe CROCHET	Saint-Paul Mont Penit
Catherine ECALE	Apremont
Dominique PASQUIER	Les Lucs sur Boulogne
Jérôme GUIET	La Genétouze
Patrick SIMON	Bellevigny
Landry PENISSON	Saint-Etienne du Bois

- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20240708-2024D73-DE



.....

Pour copie conforme au registre
Le neuf juillet deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 15/07/2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

